



COMITE des FETES de BRAX

Mairie de Brax - 2 rue du Levant 47310 BRAX

Tél : 06 85 47 71 61

Mail : comitedesfetesdebrax@yahoo.fr

-- PROFESSIONNEL --

Madame, Monsieur,

Le Comité des Fêtes de Brax organise son vide-greniers le dimanche 29 juin 2025.

Afin de pouvoir organiser cette traditionnelle manifestation, je vous adresse le règlement et vous demande d'en prendre connaissance (voir au dos).

Merci de nous retourner en Mairie, **au plus tard le 21 juin 2025** :

- **L'attestation sur l'honneur dûment complétée**
- **La copie lisible recto-verso de votre pièce d'identité**
- **La copie de votre carte professionnelle**
- **Le règlement (de préférence par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Brax ou en espèces)**

En espérant vous compter parmi les nombreux participants, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente du comité des fêtes,
Martine GROUSSOUS

REGLEMENT

- Article 1 :** Le vide-greniers aura lieu le **dimanche 29 juin 2025 de 6h00 à 20h00** sur la **place et aux abords de la Mairie et de l'Eglise, cours de l'école, rue du Levant, rue du Stade, rue M.Domingue, chemin de Lestagné.**
- Article 2 :** Les exposants acceptés sont des particuliers ou professionnels, les commerces non sédentaires vendant produits régionaux, artisanat, artisanat d'art, pièces détachées auto-moto, ...
- Article 3 :** Le prix de l'emplacement est de **2€** le mètre linéaire avec une réservation de 2 mètres minimum. Chaque emplacement est numéroté. **Les organisateurs se réservent le droit de réclamer le prix d'une place supplémentaire à toute personne débordant de son emplacement.**
- Article 4 :** L'**attestation sur l'honneur** à votre nom, de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile est **obligatoire** pour les particuliers et devra nous parvenir le plus rapidement possible et impérativement **avant le 21 juin 2025** accompagnée du règlement. Les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation.
- Article 5 :** Dès réception du montant de la participation, un numéro correspondant à votre emplacement vous sera attribué. **Nous vous l'enverrons la semaine précédant la manifestation.** Il vous sera demandé lors de votre arrivée.
- Article 6 :** Tout exposant n'ayant pas pris possession de son emplacement **avant 8h00 se verra déchu de celui-ci.** L'emplacement sera donc considéré libre et réattribué si besoin.
- Article 7 :** Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation de la manifestation par l'organisateur.
- Article 8 :** **Aucun véhicule ne devra rester sur l'emplacement de la vente,** un parking est prévu pour les exposants.
- Article 9 :** Par sécurité, la circulation sur le site du vide-greniers sera **interdite à tout véhicule de 8h00 à 16h00.**
- Article 10 :** Un service de restauration rapide est mis en place pour les exposants intéressés.
- Article 11 :** Le comité des fêtes prend à sa charge l'édition, la diffusion des programmes, des affiches et toute publicité, presse...
- Article 12 :** Le comité des fêtes décline toute responsabilité pour tout incident, accident et vol, qui pourraient se produire lors de cette manifestation (sur les lieux même, parkings, rues).
- Article 13 :** Il est **interdit par la loi la présentation à la vente d'animaux vivants** y compris pour les donner.
- Article 14 :** Par le seul fait du retour de l'attestation sur l'honneur, les exposants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter, sans exception ni réserve.

INSCRIPTION PROFESSIONNELS – Vide-greniers BRAX 2025

(Inscription à remettre à l'organisateur)

Je soussigné(e), (nom) (prénom)

Né(e) le à : Département :

Adresse complète :

Tél : Mail :

Nom de la société ou association :

Adresse de la société ou association :

N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés :

Carte d'identité n° établie le par

déclare sur l'honneur

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Nombre d'emplacement désiré (Nombre de mètres linéaires) : Nombre de voitures :

Montant **total** de votre participation

☐ Chèque

☐ Espèces

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter sans exception ni réserve.

Fait à le

Signature :

Joindre à la présente attestation :

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité

- Copie de votre carte professionnelle

- Le règlement d'abonnement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Brax ou espèces